**La Croix**

 **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Samedi 03 février 2018**

[**Les mouvements d’Eglise**](http://journal.la-croix.com/share/article/722c7da3-b364-4e84-b592-73feb4d8d858/e8bca2db-39de-44aa-80ff-fdcfe7c48dc2)

**La polémique suscitée par le MRJC à propos de la Marche pour la vie, fin janvier, est l’occasion de s’intéresser aux mouvements et associations de fidèles.**

**Qu’est-ce qu’un mouvement d’Église ?**

Depuis toujours, des catholiques se regroupent en associations, en mouvements ou en communautés dans le but de participer à la mission de l’Église. *« Jusqu’à la fin du XIXe siècle, on ne parlait pas de mouvements mais d’œuvres »*, rappelle Olivier Landron, professeur d’histoire du christianisme contemporain à la faculté de théologie de l’Université catholique de l’Ouest, à Angers.

Certains de ces mouvements ont une longue histoire, telle l’Œuvre d’Orient fondée en 1856, ou le scoutisme lancé en France dans les années 1920. D’autres se sont constitués plus récemment, tels les Parcours Alpha créés en 1990. Chacun développe ses objectifs et sa pédagogie propres, à destination d’un groupe social, d’un aspect de la vie ou d’une tradition spirituelle. Ce qui explique la grande diversité de ces mouvements, de la Communion Notre-Dame de l’alliance, qui réunit des personnes divorcées fidèles à leur sacrement du mariage, à Police et humanisme, qui regroupe des policiers chrétiens…

**Combien sont-ils ?**

Dans l’annuaire 2018 de l’Église catholique en France, 54 pages sont consacrées aux *« mouvements et associations de fidèles »*, ce qui représente un total de 108 mouvements, classés en huit grandes catégories : action catholique ; mouvements éducatifs ; mouvements familiaux ; mouvements spirituels ; renouveau charismatique ; santé ; solidarité et vie économique et professionnelle. *« Il y en a certainement beaucoup plus que ceux qui sont répertoriés »*, assure Mgr Dominique Blanchet, évêque de Belfort-Montbéliard et président du Conseil pour les mouvements et associations de fidèles (CMAF), au sein de la Conférence des évêques de France (CEF).

Au total, ces mouvements regrouperaient entre 400 000 et 500 000 membres actifs, avec quelques « poids lourds » : les différents mouvements scouts (140 000 membres au total), le Mouvement chrétien des retraités (MCR, 80 000), les Équipes du Rosaire (50 000), les Équipes Notre-Dame (END, 20 000)… Sans oublier les communautés nouvelles (L’Arche, le Chemin-Neuf, l’Emmanuel, Fondacio, etc.) ou les familles spirituelles (les Focolari, les Foyers de charité) dont le rayonnement s’étend bien au-delà de leurs membres.

**À quels critères répondent-ils ?**

*« Une association de fidèles relève non pas de la loi de 1901 mais du droit canonique, et plus précisément de*Christifideles Laici*, l’exhortation apostolique de saint Jean-Paul II (1988) sur la vocation et la mission des laïcs dans l’Église et dans le monde »*, précise Mgr Blanchet. Cette exhortation définit des critères d’ecclésialité que l’évêque résume ainsi : *« Appel à la sainteté des fidèles et service de la vocation baptismale de tous les laïcs ; participation à l’annonce de l’Évangile dans tous les milieux et dans une pluralité d’expression, en communion avec le pape et les évêques ; transmission du contenu de la foi, en considérant que, même si tout le Credo n’est pas forcément compris, il doit être transmis dans sa totalité ; attention aux questions sociétales, pour servir notamment les plus fragiles et les plus pauvres. »* Ces critères, insiste-t-il, *« sont indissociables et doivent être perçus comme une charte ; ils laissent une grande liberté aux fidèles et leur permettent une polyphonie d’engagements »*.

**Comment ces mouvements sont-ils en lien avec l’Église ?**

Certains ont un aumônier national, à temps complet ou partiel, nommé par la CEF. Ce prêtre peut aussi être un conseiller ecclésiastique ou spirituel, également nommé par la CEF, comme c’est le cas pour les Centres de préparation au mariage (CPM) ou le CLER Amour et famille. *« Les mouvements sont accompagnés par la CEF et non pas conduits »*, souligne Mgr Blanchet. Mais, dans leur majorité, ils élisent un président parmi leurs membres et informent la CEF de leur choix.

Dans un communiqué du CMAF du 29 janvier, il est rappelé qu’un mouvement d’Église, canoniquement reconnu comme tel, *« a véritablement la confiance de l’Église pour porter et diffuser une parole conforme au magistère et fidèle à l’Évangile. Sur la base de cette confiance, la liberté de parole est légitime dans la mesure où elle sert la vocation de tout baptisé à transformer le monde à la lumière de l’Évangile. Il est normal d’avoir une diversité d’approches ».*

**Comment l’Église les finance-t-elle ?**

*« Il n’y a pas obligatoirement de lien entre le financement d’un mouvement et sa reconnaissance officielle par l’Église »*, précise Mgr Blanchet, en citant les différents scoutismes qui ne reçoivent aucune aide financière de la CEF. *« Mais quand un mouvement est reconnu, il est normal qu’il puisse se tourner vers l’Église pour être aidé ponctuellement, à l’occasion d’un grand rassemblement par exemple. »*

Quant aux mouvements d’Action catholique, s’ils sont tous subventionnés par les diocèses, cela s’explique par leur histoire. *« Comme ils sont nés dans les diocèses, en bénéficiant d’aumôniers et de locaux diocésains, ce soutien s’est transformé au fil du temps en subvention instituée »*, explique Mgr Blanchet. Certains mouvements d’Action catholique reçoivent aussi des subventions des collectivités territoriales. Ainsi, *« jusque dans les années 1980, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) était subventionné par le ministère de l’agriculture, étant donné que la Jeunesse agricole catholique (JAC) puis le MRJC fournissaient de nombreuses recrues au militantisme agricole »*, rappelle Olivier Landron.

**Quelle est leur vitalité aujourd’hui ?**

À l’instar de nombreuses associations sportives ou culturelles, certains mouvements d’Église peinent à rajeunir leurs équipes et à pérenniser leurs ressources. Longtemps, on a comparé les mouvements « anciens » du type Action catholique, aux communautés « nouvelles » jugées plus dynamiques. Mais aujourd’hui, tous constatent que *« leurs structures ont plus de peine à relever les défis actuels et que leur charisme n’attire guère les jeunes générations dans la durée »*, comme le résume Olivier Landron. *« Les mouvements qui s’en sortent le mieux sont ceux qui confient des responsabilités aux jeunes »*, poursuit-il. Ce sont aussi ceux dont l’engagement coïncide avec les problématiques les plus actuelles, comme l’écologie ou la famille. Ainsi, dans les Associations familiales catholiques (AFC), qui comptent 30 000 familles ­adhérentes, le nombre de jeunes couples adhérents de moins de 30 ans ne cesse de croître depuis trois ans.